



BTS TOURISME

Rentrée octobre 2023

Formation en APPRENTISSAGE

www.enfp.fr

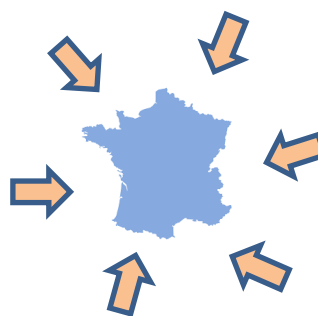
LE DOMAINE DU TOURISME

Les chiffres clés du tourisme



1,4 Milliard de touristes internationaux en 2018

Près de **90 Millions**
de visiteurs en 2018



**La France demeure la 1ère destination
touristique mondiale**

2,8 Millions d'emplois directs et indirects en France

L'obtention de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 et de la Coupe du Monde de Rugby 2023 constituent également un signe très positif pour l'avenir du secteur touristique en France.

Le BTS Tourisme est très apprécié pour les connaissances fondamentales qu'il permet d'acquérir qui couvrent aussi bien les aspects spécifiques du secteur : la connaissance des territoires, la touristique ou la conception et marketing de la prestation touristique, que les techniques plus généralistes : la gestion de la relation clientèle touristique ou les fondements économiques et juridiques de l'entreprise.

LE BTS TOURISME

PRÉSENTATION

Le titulaire du BTS Tourisme est un professionnel pouvant :

- Informer et conseiller les clients français et étrangers sur des prestations relevant du domaine du tourisme ;
- Finaliser la vente de prestations touristiques et en assurer le suivi commercial ;
- Créer et promouvoir des produits touristiques ;
- Accueillir et accompagner des touristes ;
- Collecter, traiter et diffuser l'information en lien avec le secteur du tourisme.

Le titulaire du BTS Tourisme pourra exercer une variété de tâches et de missions correspondant à trois blocs de compétences professionnelles :

- La gestion de la relation avec les touristes individuels ou en groupe ;
- L'élaboration d'une prestation touristique ;
- La gestion de l'information touristique.

Les futurs diplômés du BTS Tourisme peuvent développer et valoriser des compétences spécifiques liées à une orientation sectorielle et/ou fonctionnelle particulière(s) au cours des périodes de stage et des ateliers de professionnalisation et, pour certains d'entre eux, dans le cadre des options facultatives « Parcours de professionnalisation à l'étranger » et « Projet de spécialisation ». Par ailleurs, on peut noter qu'une spécialisation sectorielle ou fonctionnelle peut être obtenue au travers d'études post-BTS, en particulier en licence professionnelle du secteur tourisme.

Le BTS Tourisme est un diplôme de niveau III (Bac + 2) équivalent à 120 crédits ECTS. Ce cursus peut être prolongé par un Bachelor, une Licence pro ou un MBA.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Métiers & débouchés :

- Conseiller voyages
- Forfaitiste
- Conseiller billetterie
- Agent réceptif
- Agent d'escale
- Gestionnaire aérien
- Chargé de marketing
- Commercial
- Chargé de qualité
- Chargé d'animation numérique du territoire

Activités en entreprise :

- Animateur de tourisme local
- Chargé de promotion du tourisme local
- Agent de développement touristique
- Responsable accueil
- Agent de vente/réservation
- Agent de loisirs
- Guide accompagnateur
- Agent d'exploitation ou de planning
- Délégué réceptif
- Gestionnaire des allotements terrestres

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être **titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV** : Baccalauréat ou titre équivalent ;
- Assister à une réunion d'information et de conseils d'orientation ou de préparation ;
- Tests, examen de dossier et entretien de positionnement initial

QUALITÉS REQUISES

- Aisance relationnelle
- Culture générale, en particulier en histoire et en géographie
- Capacité d'organisation et d'autonomie
- Capacité de travail en équipe
- Capacité à évoluer dans des environnements numériques et digitalisés
- Maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères

STATUT

- Alternance en contrat d'apprentissage
- Prise en charge des coûts de scolarité par l'OPCO
- Jusqu'à 27 mois en entreprise
- Rémunération selon l'âge de l'apprenti
- 80% de transformation en CDI

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salles de formation climatisées et équipées (téléviseur Grand écran, tableau, réseau wifi dédié à la formation).

Les face-à-face pédagogiques se dérouleront dans nos locaux sis 83-85 boulevard Vincent Auriol 75013 Paris.

Les horaires des cours sont de 08h45 à 13h00 et de 14h à 17h15.

Les formateurs sont des professionnels de l'immobilier en exercice (directeur d'agence immobilière, expert immobilier, directeur de cabinet de syndic, avocat, architecte, juriste). Les matières générales sont enseignées par des professeurs expérimentés dont certains sont jury d'examens.



DÉBUT ET FIN DE FORMATION

- La formation aura lieu du **26 septembre 2023 au 30 juin 2025**
- Les sessions d'examens se dérouleront sur la période mai - juin 2025

DURÉE DE LA FORMATION

- La durée de la formation est de 1190 heures de cours (présentiels et distanciels). Les cours ont lieu en général les lundi et mardi.
- La présence en entreprise s'effectue au rythme de 3 jours par semaine hors vacances et périodes de bts blanc.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation allie des séances de face-à-face pédagogique présentiels, des cours distanciels en visioconférence et une plateforme propriétaire de e-learning.

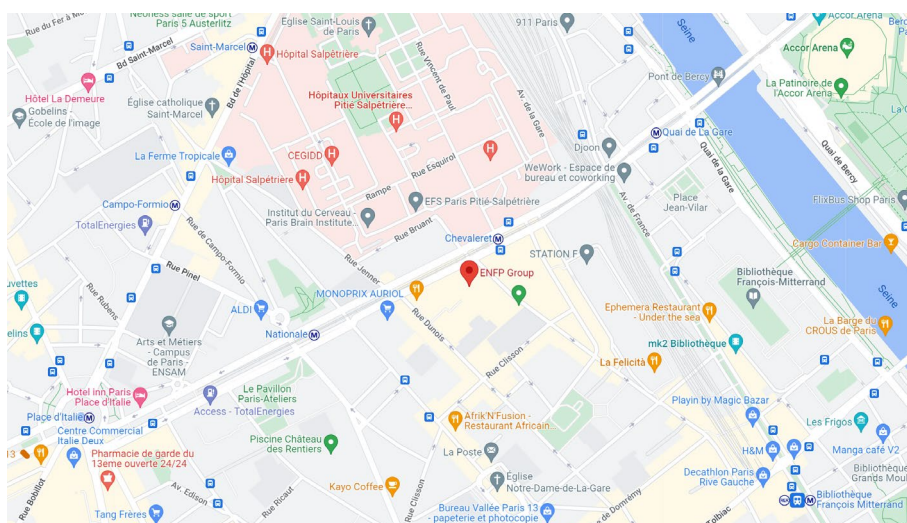
MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle d'assiduité par des attestations de présence
- Contrôle continu tout au long de la formation
- BTS blanc dans les conditions réelles de l'examen final
- Epreuves finales nationales en fin de formation sous forme d'épreuves écrites suivies par des oraux.

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET DE SÉLECTION

1. Afin de constituer votre dossier, merci de nous transmettre par mail à l'adresse : contact@enfp.fr les éléments suivants :
 - Pièce d'identité
 - CV à jour
 - Copie du Bac ou tout autre titre ou diplôme de niveau IV
 - Photo d'identité
 - Attestation de sécurité sociale
2. Si votre profil correspond à cette formation et dans la limite des places disponibles, nous vous contacterons pour participer à une réunion d'information collective.
Informations complètes disponibles sur la page <http://www.enfp.fr/bts-tourisme>.

FIRST AVENIR - ENFP GROUP



83-85 Boulevard Vincent AURIOL
75013 Paris
Metro : Chevaleret (ligne 6)

☎ : **01 81 70 92 60**

✉ : contact@enfp.fr

TABLEAU DE REPARTITION DE L'ENSEIGNEMENT

BTS TOURISME

Session 2023 - 2025

- **Pôle d'activités 1 : Gestion de la relation clientèle touristique**
- **Pôle d'activités 2 : Elaboration d'une prestation touristique**
- **Pôle d'activités 3 : Gestion de l'information touristique**
- **Pôle d'activités 4 : Culture générale et expression**
- **Pôle d'activités 5 : Communication en langues vivantes étrangères LVA : Anglais (obligatoire)**
- **Pôle d'activités 6 : Communication en langues étrangères LVB 2 : Espagnol (obligatoire)**
- **Pôle d'activités 7 : Tourisme et territoires**
- **Bloc facultatif : Langue vivante C (niveau B1 du CECRL)**
- **Bloc facultatif : Parcours de professionnalisation à l'étranger**
- **Bloc facultatif : Projet de spécialisation**
- **Ateliers de professionnalisation**

BTS TOURISME - RÉGLEMENT D'EXAMEN

Intitulés des épreuves	Unités	Coefficient	Forme ponctuelle	Durée
Epreuves obligatoires				
E.1 : Culture générale et expression	U.1	3	Ecrite	4h
E.2 : Communication en langues vivantes étrangères (2) Sous épreuves : Langue vivante étrangère A - Anglais	U.21	2	Orale	0h30
Sous épreuves : Langue vivante étrangère B - Espagnol (*)	U.22	2	Orale	0h30
E. 3 : Tourisme et territoires	U.3	3	Ecrite	3h
E.4 : Gestion de la relation clientèle touristique	U.4	4	Orale	0h45
E.5 : Elaboration d'une prestation touristique	U.5	5	Ecrite	4h
E.6 : Gestion de l'information touristique	U.6	3	Orale et pratique	0h40
Epreuve facultative				
EF. 1 Langue vivante étrangère 3	UF. 1	1	Orale	0h20
EF. 2 Parcours de professionnalisation à l'étranger	UF2	1	Orale	0h20
EF. 3 Projet de spécialisation	UF3	1	Orale	0h25

(*) Possibilité de prendre en LVB : allemand, arabe, chinois, hébreu, italien, japonais, portugais ou russe, mais sans cours dispensés par l'école